

CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2346 - MERCREDI 1^{ER} JUILLET 2015

GOUVERNANCE PUBLIQUE

Le dialogue national convoqué du 11 au 15 juillet

Un peu plus d'un mois après la fin des consultations politiques avec les forces vives de la nation, le président Denis Sassou N'Gusso a annoncé, au cours d'un message à la nation diffusé sur les médias publics la tenue, du 11 au 15 juillet, d'un dialogue national sans exclusive. L'objectif de ce dialogue dont une commission préparatoire dotée d'un comité d'experts sera mise en place bientôt, est de débattre de la gouvernance électorale et de l'avenir des institutions publiques.

Le chef de l'Etat a indiqué avoir noté lors de ses

entretiens avec les dirigeants des partis politiques, de la société civile et diverses personnalités dans le cadre des consultations organisées entre le 20 mai et le 4 juin, « l'urgence nécessité d'aller à un dialogue sans exclusive, sans préalable et sans apriori ». Bâti « un indispensable consensus sur les questions à l'origine de profonds désaccords au sein de l'opinion nationale », tel est l'enjeu de cette rencontre, a notamment déclaré le président de la République. [Page 3](#)



JUSTICE

La Cour d'appel de Paris confirme que la saisie de l'avion d'ECAir était illégale

Dans un jugement rendu en seconde instance, le 25 juin, sur l'affaire relative à la saisie, le 11 avril, d'un aéronef de la compagnie congolaise Equatorial Congo Airlines (ECAir), la cour d'appel de Paris a réaffirmé que cet acte était illégal.

Elle a ainsi confirmé le jugement rendu le 22 avril en première instance par le tribunal de Bobigny (France) qui avait « constaté la nullité de la saisie d'aéronef pratiquée le 11 avril (à l'aéroport parisien de Roissy), à l'encontre d'ECAir ». Ce jugement avait permis à la société de remettre en service son B757-200.

Dans un communiqué publié hier, la société aérienne congolaise a indiqué que pour ce jugement le tribunal a « condamné la partie adverse à verser des dommages et intérêts à ECAir ».

[Page x Photo avion](#)



CONGO-PNUD-FRANCE

Un partenariat pour renforcer la gestion des finances publiques

Le gouvernement congolais, l'ambassade de France à Brazzaville et le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) se sont engagés dans un programme dit « Stratégie de développement et finances publiques ».

Il prévoit des actions visant, entre autres, le suivi, l'évaluation, le contrôle et l'optimisation des recettes fiscales. Le programme intervient sous-

forme d'appui technique, de formation, de capitalisation et de partage des connaissances sur la chaîne de planification et bien d'autres, selon les signataires. L'accord y relatif a été signé le 29 juin entre le ministre du Plan et de l'intégration, Léon Raphaël Mokoko, l'ambassadeur de France au Congo, Jean Pierre Vidon et le représentant du Pnud au Congo, Anthony Ohemeng-Boamah. [Page 4](#)

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

As Cheminots et Saint-Michel disqualifiés des quarts de finales

La Fédération congolaise de football a requalifié, dans une décision rendue hier, deux clubs perdants des huitièmes de finale de la Coupe du Congo.

Inter Club et AS Tsiemba ont ainsi été rappelés à disputer les matchs de quarts de finales prévus cet après-midi à Kinkala, respectivement face à FC Kondzo et Diables noirs.

Cette décision sanctionne AS Cheminots de Pointe-Noire et Saint-Michel de Ouenzé pour avoir utilisé des joueurs sous fausses identités. [Page 16](#)

NOTES DE VOYAGE

Guizhou, la province chinoise aux mille collines

Une cinquantaine de journalistes africains en séminaire de trois semaines en Chine ont mis à profit leur séjour pour découvrir « l'Empire du milieu » dans ses profondeurs. La province de Guizhou, au sud-est de la Chine, est parmi les curiosités de ce voyage. [Page 9](#)

ÉDITORIAL

Respect !

[Page 2](#)

ÉDITORIAL

Respect !

Nous voici donc fixés sur la première étape du processus qui permettra de moderniser la gouvernance publique dans notre pays. Annoncée hier soir par la plus haute autorité de la République, le président Denis Sassou N'Guesso, dans un message à la Nation dont les termes resteront inscrits dans l'Histoire du Congo, elle lève les doutes que l'on pouvait encore nourrir sur le calendrier comme sur la forme de ce changement majeur. Et nul, sincèrement, ne saurait le regretter puisque l'horizon politique s'éclaire après une longue attente qui nourrissait tous les phantasmes.

Interprété en fonction des initiatives prises ces derniers mois par le chef de l'État et résumé en quelques mots le message du chef de l'État est aussi simple que précis : la Constitution qui régit nos institutions pourra être changée si la majorité des citoyens congolais le souhaite ; mais avant que ceux-ci soient appelés à se prononcer pour ou contre ce changement, un dialogue « sans exclusive », auquel seront conviées toutes les forces vives de la nation, permettra d'en débattre librement. Ce qui, logiquement, devrait déboucher sur un référendum puis, dans la foulée, sur l'élection présidentielle.

Même si l'opposition radicale rejette ce programme sans connaître la teneur du texte qui pourrait être soumis dans les mois à venir aux suffrages des électeurs, un pas décisif a été franchi hier soir, chez nous, sur la voie du progrès institutionnel. Loin d'agir dans l'ombre comme le prétendaient ses détracteurs, le chef de l'État a, en effet, agi au grand jour, tirant des consultations publiques et privées qu'il avait organisées les leçons qu'elles comportaient et s'en remettant au peuple congolais afin qu'il choisisse librement la voie à suivre. Une belle leçon de démocratie qui mérite le respect !

Mieux vaut dans le moment présent, alors que nous venons tout juste d'avoir confirmation de la première étape du processus de rénovation de nos institutions, éviter de préjuger du contenu exact des réformes qui seront proposées demain au peuple congolais. Voyons, en revanche, comment se déroulera le lent et minutieux travail proposé par Denis Sassou N'Guesso dont dépend l'avenir de notre démocratie. Plus que jamais la mission qui est la nôtre d'observer et de décrire les faits sans les déformer s'impose comme une nécessité.

Les Dépêches de Brazzaville

PASCAL TSATY MABIALA

« Nous souhaitons une alternance politique qui change le système »

Le premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads), le principal parti de l'opposition congolaise Pascal Tsaty Mabilia l'a déclaré, le 30 juin à Brazzaville, au cours d'une conférence de presse. Il a notamment évoqué les questions liées à la gouvernance électorale, la Constitution du 20 janvier 2002, et le référendum.

Au sujet de la constitution, le premier secrétaire de l'UPADS a dit que la position de son parti sur les grandes questions de stratégie est contenue dans celle du Focad. Nous adopterons ensemble la stratégie qui convient, qui garantit la paix, la stabilité du pays pour ne pas épouvanter les investisseurs pour rien. Et cette stratégie sera celle du maintien de l'ordre constitutionnel en usant des moyens légaux que nous donne la Constitution actuelle. Au-delà des personnes, il n'y a que Dieu qui peut savoir ce qui peut arriver. S'agissant du référendum, il a évoqué l'idée d'un éventuel recours à la Cour constitutionnelle. A en croire Pascal Tsaty Mabilia, «le président doit avoir l'avis de conformité du Conseil constitutionnel. S'il ne le demande pas, nous le demanderons d'abord pour nous assurer de la position de la Cour constitutionnelle parce que le référendum est bien encadré dans l'article 86 de la Constitution. C'est là que nous verrons s'il y a une Cour constitutionnelle impartiale, qui dit le droit».



Pascal Tsaty Mabilia lors de la conférence de presse

L'opposant s'est ensuite questionné sur les dispositions de la Constitution actuelle qui empêchent d'aller à l'émergence, insistant que « pour nous cette constitution est bonne. Elle n'est sans doute pas parfaite comme toute constitution ». Le président de la République, a-t-il ajouté, a les droits constituants. «Il peut procéder à une révision à tout moment. Seulement, on ne peut pas toucher aux articles 57 et 185. Pour le reste, nous sommes d'accord et nous voterons même cette loi», a lancé le premier secrétaire de l'UPADS. Parlons de la gouvernance politique, il a notamment déclaré : « Nous avons besoin d'une bonne élection.

En 1992 et en 1993 nous avons eu de très bonnes élections qui n'ont été contestées par personne. Nous avons encore aujourd'hui des Congolais qui sont capables d'organiser ce genre d'élections ». Pascal Tsaty Mabilia pense qu'une alternance démocratique peut faire qu'un membre du Parti congolais du travail (PCT) soit élu. «Nous opposition, nous l'applaudirons et le reconnaitrons, parce qu'il y a une bonne gouvernance électorale, a-t-il souligné, avant de nuancer que « s'il est mal élu nous n'allons pas l'applaudir ».

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Service Enquête : Quentin Loubou (chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath (chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oissa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Coordination : Rose-Marie Bouboutou
Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma
Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia
Assistante de direction : Sylvia Addhas
Diffusion de Brazzaville : Guyche Motsignet, Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moumbelé Ngonu

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola
Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta, Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo / Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

Messsage du président de la République suite aux consultations présidentielles

Mes Chers Compatriotes,

Pendant dix jours, j'ai eu le bonheur de rencontrer des concitoyennes et des concitoyens, femmes et hommes dignes et louables qui, en acceptant d'honorer l'invitation du Président de la République, ont donné la preuve de leur profond respect des institutions et de la République.

Par ces temps où quelques compatriotes entretiennent des comportements surprenants, une telle attitude de bienséance républicaine ne peut qu'être appréciée et saluée. Voilà pourquoi, je saisis la présente opportunité solennelle pour renouveler à ces fervents patriotes mes remerciements et la profonde reconnaissance de la Nation.

Pendant dix jours, du matin au soir, j'ai eu le privilège d'entendre, d'écouter attentivement quatre cents Congolaises et Congolais de couches différentes et de conditions diverses : responsables des institutions nationales, ancien chef d'Etat, ancien président de l'Assemblée nationale, ancien premier ministre, anciens ministres ; représentants des partis politiques ; dirigeantes des associations de défense des droits de la femme, dirigeants syndicaux, représentants des associations d'élèves et étudiants, des personnes vivant avec handicap, des ex-combattants ; autorités traditionnelles et dignitaires religieux.

Tous m'ont parlé avec leur cœur. Ils ont évoqué des questions diverses qui touchent à la vie de l'État, de la nation et de notre société.

Chacun s'est exprimé en toute sincérité, en toute franchise et en toute liberté.

« J'ai aussi arrêté que le dialogue national aura lieu du 11 au 15 juillet 2015. Il traitera des principales préoccupations mises en exergue par les uns et les autres et ici résumées en ces deux questions.

Un acte réglementaire déterminera les modalités d'organisation du dialogue national. »

Je voudrais, maintenant, en tirer quelques enseigne-

« Ayant accepté de donner une suite favorable à cet appel de la raison, j'ai décidé de mettre en place une commission préparatoire au dialogue national au sein de laquelle il y aura un comité d'experts chargé d'apporter des éléments de réponses techniques aux questions suivantes :

1°/ Comment devrait-on organiser au mieux les scrutins à venir dans notre pays ?

2°/ Fait-on, oui ou non, évoluer les institutions de la République ?

Si c'est oui dans quel sens souhaite-t-on les faire évoluer ?

Et si c'est non, pourquoi ? »

ments.

Outre les préoccupations quotidiennes et permanentes, ayant trait notamment aux problèmes économiques et sociaux, aux questions spécifiques des jeunes, des femmes, des personnes vivant avec handicap et des travailleurs, nos échanges ont été focalisés sur deux sujets qui alimentent, ces derniers temps, le débat national. Il s'agit de la gouvernance électorale et de l'avenir de nos institutions.

Tous les participants aux consultations se sont prononcés sur ces deux questions majeures. Des opinions diverses se sont manifestées. Tantôt concordantes. Tantôt antinomiques. Mais toujours utiles.

Au-delà des nuances et des divergences, l'unanimité s'est formée autour de l'urgente nécessité d'aller à un dialogue national sans exclusive, sans préalable, sans apriori, afin que, dans la confiance et la sérénité, se dégage un indispensable consensus sur les questions à l'origine de profonds désaccords au sein de l'opinion nationale.

Toutes les délégations ont demandé au Président de la République de créer les conditions nécessaires à l'organisation de ce dialogue dans la paix et la concorde.

Ayant accepté de donner une suite favorable à cet appel de la raison, j'ai décidé de mettre en place une commission préparatoire au dialogue national au sein de laquelle il y aura un comité d'experts chargé d'apporter des éléments de réponses techniques aux questions suivantes :

1°/ Comment devrait-on organiser au mieux les scrutins à venir dans notre pays ?

2°/ Fait-on, oui ou non, évoluer les institutions de la République ?

Si c'est oui dans quel sens souhaite-t-on les faire évoluer ?

Et si c'est non, pourquoi ?

Tous les éléments de réponse seront mis à la disposition des participants au dialogue.

J'ai aussi arrêté que le dialogue national aura lieu

du 11 au 15 juillet 2015. Il traitera des principales préoccupations mises en exergue par les uns et les autres et ici résumées en ces deux questions.

Un acte réglementaire déterminera les modalités d'organisation du dialogue national.

« Le dialogue chez nous, dans nos traditions, je me permets de le rappeler, est porteur de progrès, de compréhension mutuelle, d'apaisement.

Ce ne sont pas de simples mots. »

Mes Chers Compatriotes,

Les consultations des forces vives de la nation auxquelles j'ai procédé ont été une expérience passionnante et utile. Un exercice unique et fécond.

Le dialogue chez nous, dans nos traditions, je me permets de le rappeler, est porteur de progrès, de compréhension mutuelle, d'apaisement.

Ce ne sont pas de simples mots. C'est une foi partagée de laquelle nous avons toujours su, ensemble, chaque fois que nécessaire, sans interférence extérieure, tirer le ressort qui donne au Congo la possibilité d'aborder son avenir dans la paix.

Voilà donc qui est attendu du prochain dialogue : qu'il fasse de telle sorte que le Congo aplanisse ses contradictions et ses divergences, dans la paix. Tous jours dans la paix.

J'y veillerai personnellement.

Vive la République !

Vive le Congo !

Le dialogue national emboîte le pas aux consultations

Après les consultations présidentielles, place au dialogue national pour débattre de la gouvernance électorale et de l'avenir des institutions publiques congolaises.

Le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, a annoncé le 30 juin, dans un message à la nation diffusé sur la radio et la télévision congolaise, la tenue du 11 au 15 juillet d'un dialogue national sans exclusive. Une adresse qui fait suite aux consultations que le chef de l'État avait eues avec les forces vives de la nation, entre le 20 mai et le 4 juin dernier.

Ce dialogue qui se veut « sans préalable, sans apriori », mais fondé sur le souci de trouver

« un indispensable consensus sur les questions à l'origine de profonds désaccords au sein de l'opinion nationale », ainsi que le déclare le président de la République, débattrà « de la gouvernance électorale et de l'avenir des institutions publiques ».

Une commission préparatoire au dialogue, au sein de laquelle siègera un comité d'experts sera mise en place sans délai. Sur la table de ces experts, des questions que se posent sans doute les Congo-

lais, et que le président de la République a résumé ainsi : « Comment devrait-on organiser au mieux les scrutins à venir dans notre pays ? Fait-on, oui ou non évoluer les Institutions de la République ? Si, oui, dans quel sens ? Si c'est non, pourquoi ? ».

Evoquant justement les consultations sur la base desquelles il convoque le dialogue entre Congolais, Denis Sassou N'Guesso a noté des « comportements surprenants de quelques compatriotes ». Une allusion certaine à ceux des invités qui avaient refusé de le rencontrer, et entretiennent la

suspicion au sein de leurs formations ou groupements politiques, ainsi que l'ont révélé les sanctions infligées à leurs collègues qui avaient répondu favorablement à son appel.

Le président de la République a, en revanche, salué « ces hommes et ces femmes de couches différentes et de conditions diverses », qui ayant accepté de lui accorder un peu de leur temps ont, a-t-il considéré « donné la preuve de leur profond respect des institutions et de la République ». Il a aussi relevé que durant ses rencontres avec les forces vives de la nation, tous les partici-

pants, malgré des opinions divergentes sur les questions en débat, sont demeurés unanimes sur « l'urgente nécessité d'aller au dialogue ».

« Le dialogue chez nous, dans nos traditions, est porteur de progrès, de compréhension mutuelle et d'apaisement », a rappelé le président de la République, souhaitant que le dialogue attendu permette au Congo « d'aplanir des contradictions et ses divergences dans la paix » pour laquelle il prend l'engagement d'y veiller personnellement.

Gankama N'Siah

DESCENTE PARLEMENTAIRE

Pierre Ngolo à l'écoute de ses mandants

Le député de la première circonscription de Ouenzé s'est entretenu, le 29 juin à Brazzaville, avec les habitants du quartier 54. Les préoccupations des populations du cinquième arrondissement portaient sur l'occupation du domaine public par les commerçantes du marché et le débat sur la Constitution du 20 janvier 2002. Ils ont également déploré l'absence de dos-d'âne sur l'avenue Mgr Benoît Gatsongo ex-avenue des Chars.

« La question des dos-d'âne dans notre quartier est un casse-tête chinois. Chaque jour il y a des accidents parce que l'entreprise qui a eu à confectionner cette route n'a jamais prévu des mesures d'accompagnement de façon à ce que les populations soient protégées. Nous avons deux grandes écoles. Les enfants qui traversent cette avenue ne sont vraiment pas à l'abri des accidents de circulation. Nous demandons à la mairie de remédier à cette question capitale », s'est plaint le chef du quartier 54, Bernard Ikolo.

Au cours de cette rencontre, d'autres questions ont été évoquées notamment sur les actes de vandalisme et les cas d'inci-



Les habitants du quartier 54 Ouenzé

visme orchestrés par les jeunes, après l'annonce de l'annulation du baccalauréat général ; le dialogue, et les consultations nationales initiées par le chef de l'Etat. « Le changement de la Constitution n'est guère un

diktat mais il faut aller au dialogue pour y arriver. Le peuple tranchera », a déclaré Pierre Ngolo.

Les habitants de ce quartier ont été également édifiés, par la voix de leur député, des dossiers traités lors de la session

ordinaire administrative de mars-avril 2015 ainsi que de la récente session extraordinaire ayant permis l'adoption du budget rectificatif de l'Etat exercice 2015.

Josiane Mambou Loukoula

INVESTISSEMENTS

Ouverture à Brazzaville du forum sur l'externalisation des services

L'objectif visé par ce premier forum international sur l'externalisation des fonctions, des services et de la relation client, ouvert le 30 juin, est de créer un cadre d'échange d'expériences entre les opérateurs économiques nationaux et internationaux, en vue de développer le secteur des services.

De nombreuses délégations venues de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Togo et de la France, prennent part à ce forum organisé par l'Agence pour la promotion des investissements (API), que dirige Annick Patricia Mongo, en collaboration avec la société BBF-Consulting.

Pendant deux jours, les participants échangeront autour du concept externalisation des services. Un concept qui sous-entend le recours à une société extérieure pour assurer une gestion mutualisée des activités considérées comme non stratégiques. Il s'agit de la sous-traitance d'activités ne correspondant pas au cœur de métier de l'entreprise. À cette occasion, des thèmes si spéciaux, seront développés par des spécialistes, à travers quelques panels, parmi lesquels, l'outsourcing en Afrique Subsaharienne : de nouveaux gisements de croissance ; le Congo terre d'externalisation : positionnement et attractivité ; externalisation de la fonction de ressources humaines et des services commerciaux.

Ce forum vise un certain nombre d'objectifs, entre autres, proposer aux participants des rencontres riches et rendez-vous business efficaces ; créer un cadre de partenariat d'échange d'expériences entre les acteurs ; inciter à la mise en place d'une stratégie sous-régionale et panafricaine de dynamisation des métiers de l'outsourcing. Il sera aussi question de mettre en place une vitrine de promotion de l'offre de services des partenaires locaux ainsi que de dynamiser l'offre de formation dans les technologies de l'information et de la communication.

« Je souhaite que ce forum soit un lieu où se noueront des contacts et des alliances. Une plate-forme où s'opéreront des échanges fructueux, des initiatives et des partenariats porteurs d'avenir », a souligné le directeur de cabinet du ministre du Développement industriel et de la promotion du secteur privé, Dominique Bemba, qui a patronné le lancement du forum.

Firmin Oyé

COOPÉRATION

Un accord d'expertise pour le renforcement des finances publiques au Congo

Le Gouvernement congolais, représenté par le ministre du Plan et de l'intégration régionale, Léon Raphael Mokoko et l'Ambassadeur de France au Congo, Jean Pierre Vidon ainsi que le représentant du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Anthony Ohemeng-Boamah ont signé le 29 juin, à Brazzaville le document de « stratégies de développement et finances publiques » pour le renforcement de la gestion des finances publiques.

Cet accord permet d'accompagner et d'augmenter les interventions qui sont en cours dans le pays, à travers le cadre de collaboration entre le Pnud, la France, l'Union européenne et le Fonds monétaire internationale. Le document prévoit plusieurs activités notamment les macro-économiques et budgétaires, les questions de suivi et évaluation de contrôle et d'optimisation des recettes fiscales. Peu avant la signature de celui-ci, l'Ambassadeur Jean Pierre Vidon, a défini le pôle « stratégies de développement et finances publiques » et l'importance de l'accord. Selon lui, ce pôle est basé à Dakar au Sénégal. C'est un outil régional innovant qui mobilise une expertise de court terme.

Il apporte son soutien à la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale (Cemac) d'une part et de l'autre au pays selon la région du continent depuis 2009 pour la mise en œuvre du nouveau cadre har-

« Cette feuille de route assure la continuité des interventions au Congo. Son élaboration et sa mise en œuvre témoignent une coordination exemplaire d'un partenariat pour répondre à la requête de l'Etat congolais », a-t-il indiqué. L'Ambassadeur

mi celles-ci, figurent, la formation des acteurs de la réforme sur la structuration du budget sous forme de programme et la contribution à la structuration de vingt-un ministères, l'établissement d'un diagnostic sur l'espace fiscal et la formation

et le contrôle budgétaire. Le représentant du Pnud au Congo, Anthony Ohemeng-Boamah, a pour sa part, souligné que cet accord est une expertise née d'une initiative conjointe entre le Pnud et la France. Il intervient sous forme d'appui technique, de formation, capitalisation et de partage des connaissances sur la chaîne planification et bien d'autres. « Les financements additionnels permettent des interventions qui devraient renforcer plusieurs domaines de la gestion des politiques et finances publiques et qui s'étendra pour toucher la plupart des principaux acteurs qu'ils soient fonctionnaires, du contrôle externe ou de la société civile », a-t-il martelé.

De son côté, le ministre, Léon Raphael Mokoko a déclaré que « la signature de l'accord marque également le lancement officiel de cette feuille de route. Les activités qui seront réalisées sont les éléments clés d'une gestion publique en matière de finances qui sont capables de permettre au Congo d'opérer le virement souhaité pour sortir le pays de la pauvreté. ».

Un échange de documents entre les trois parties a couronné la cérémonie de signature dudit accord.

Lydie Gisèle Oko



La signature des documents par les trois parties/photo Adiac

monisé des finances publiques au sein des Etats membres.

a, en outre, rappelé les actions déjà réalisées par le pôle. Par-

des organisations de la société civile sur la réforme financière

IDÉES- FORCES, SUJETS EN DÉBAT

Anecdotes, petites phrases, cris du coeur et coups de gueule meublent la vie de tous les jours. Cette rubrique se propose de sélectionner les idées les plus saillantes qui font la force des débats de société

□ « *La démocratie s'arrête là où commence l'intérêt de l'État* ».

Charles Pasqua, ancien ministre de l'Intérieur, ex-sénateur des Hauts-de-Seine (Droite), cité dans la presse française le 29 juin 2015 après son décès.

□ « *Sans un renouvellement des élites, il est à craindre que les errements du passé ne se reproduisent.* »

Pr Augustin Loada, Burkina Faso,
Le Faso.net, 31 mai 2015

□ « *Le consensus n'est ni un tabou ni un gros mot mais il n'est pas une finalité en soi.* »

Savine Bernard, avocate, membre fondateur
de l'association Loysel-Tiennot Grumbach,
Humanité, 25 juin 2015

□ « *Les gouvernants font face à une profonde défiance des gouvernés, défiance nourrie par un procès en incompétence, en impuissance, en immoralité et en «non-représentativité».* »

Béligh Nabli, Maître de conférences à Sciences-Po Paris,
Libération, 20 février 2014

□ « *Le commerce illicite a ceci de pernicieux, en ce qu'il alimente des conflits internes, souvent sciemment entretenus pour durer dans le temps, car la paix et la stabilité n'arrangent en rien les trafiquants.* »

Ibrahim Thiaw, sous-secrétaire général de l'ONU et directeur
exécutif adjoint du PNUE, Jeune Afrique, 15 juin 2015

DÉVELOPPEMENT

Le Congo et la Fao s'allient en faveur de la recherche agricole

Avec l'assistance technique de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'institut national de recherche agronomique sera détentrice d'un cadre d'intervention et de plaidoyer, réactualisé.

La représentante de la FAO, Suze Percy Filippini, a signé le 30 juin à Brazzaville, le document de projet « Appui à l'actualisation du plan directeur de la recherche agricole », avec le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Bruno Jean Richard Itoua. L'institution bénéficiaire travaille depuis 2006 sur ce projet qui vient d'aboutir grâce à la force de proposition qu'elle a été pour aider les décideurs dans le choix et les orientations politiques.

« Il est évident que les décideurs prennent un peu de temps pour percevoir le bien fondé de nos propositions. Mais nous devons persévérer dans l'action d'explication, de persuasion. (...) L'histoire nous enseigne que les nouvelles idées ne sont pas toujours acceptées facilement surtout si elles mettent en cause des assertions faites par les élites de la discipline », a expliqué le directeur général de l'institution bénéficiaire, Grégoire Mbani.

Ainsi, ce plan donnera un cadre institutionnel qui permettra la mise en cohérence des programmes de recherche agricole exécutés par tous les acteurs du système national de la recherche agricole.

Selon la représentante de la FAO, ce document facilitera une concertation permanente des parties prenantes pour mieux cerner les problématiques, mutualiser les ressources et mettre en synergie leurs actions afin d'éviter les duplications.

Nantie de son expérience de terrain accumulée durant de longues années, la FAO devra servir de point de départ pour une analyse et une structuration efficaces du système national de la recherche agricole du Congo.

Aussi, actualiser le plan directeur de la recherche agricole signifie reconstruire le système national de la recherche agricole. Un travail qui aboutira à un plan pour améliorer l'accès aux technologies et aux innovations, en ce qui concerne la productivité agri-

cole et halieutique dans le cadre de la réforme institutionnelle.

L'étude sera menée par les cadres nationaux, appuyés des consultations internationales et les services techniques de la FAO. Ce document de plan directeur de la recherche agricole devrait être préparé en concertation avec toutes les parties prenantes. Ces derniers sont les quatre groupes suivants identifiés : les bénéficiaires finaux (population congolaise) ; des services publics impliqués dans la recherche ; le secteur privé ; et les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations des producteurs.

Notons que la signature du protocole d'accord sur l'actualisation du plan directeur de la recherche agricole a été un acte concret liée à la journée de la renaissance scientifique en Afrique, célébrée au Congo autour d'une conférence débat sur le manioc. « (...) C'est un signe fort du développement de la coopération entre notre pays et la FAO », a conclu Bruno Jean Richard Itoua.

Nancy France Loutoumba

ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact: 05 532 01 09
Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Gouesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville
L'actualité au quotidien

IN MEMORIAM

1^{er} juillet 2014 - 1^{er} juillet 2015, cela fait exactement un (1) an déjà depuis que notre regretté père, époux, frère, oncle et amis, Monsieur Antoine Ngakosso Alias (Américain, l'homme l'homme) ancien inspecteur des finances se repose en paix à côté de ses ancêtres.

À l'occasion de ce triste anniversaire, les enfants Ngakosso Alvarès, Sagesse, Evanglet, Antonio et la veuve Ngakosso née Akiana Huguette demandent à tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire. Pour le repos de son âme deux (2) messes seront dites à partir du 1^{er} juillet et dimanche 5 juillet aux églises Sainte-Marie de Ouenzé et Saint-Jean Baptiste de Talangai.

Antoine tu resteras à jamais très indispensable pour nous papa paix à ton âme.



DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez-nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION	DUREE	PERIODE
Techniques de rédaction administrative	4 jours	6 au 9 juillet 2015
Bilan de compétences et plan de carrière	4 jours	13 au 17 juillet 2015
Construire sa stratégie logistique	4 jours	21 au 24 juillet 2015
Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements	4 jours	21 au 24 juillet 2015
La gestion de la relation client (GRC ou CRM) : enjeux et fondamentaux	3 jours	28 au 30 juillet 2015

* Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.

BOUENZA

Les propriétaires terriens de la zone II Mont-Bélo dénoncent la spoliation de leur patrimoine

Réunie en assemblée générale élective le 28 juin à Brazzaville, l'antenne départementale de l'Association des terriens de la zone II Mont-Bélo a décrié la procédure utilisée par les pouvoirs publics dans l'implantation des sociétés Tolona et Asperbras sur leurs terres dans le département de la Bouenza.

Le Gouvernement a attribué à la société brésilienne Asperbras une superficie d'environ 50.000 hectares dans la Bouenza au sud du Congo. Cette société entend produire de l'éthanol et cultiver la canne à sucre, le maïs et le soja. Son objectif est de réaliser en 2015, plus de 2.000 hectares de maïs, 100 hectares de canne à sucre et 100 hectares de soja, ce qui pourrait générer près de 5.000 emplois d'ici à 2020.

De son côté, la société «Tolona» (planter) à capitaux espagnols a également bénéficié d'une étendue de 20.000 hectares pour cultiver le maïs et la tomate. Ce qui témoigne de la libération du secteur agro-pastoral au Congo. Mais, l'Association des terriens de la zone

Mont-Bélo, une organisation à caractère socio-économique ayant, entre autres objectifs, la défense des intérêts des terriens conformément aux lois et règlements de la République n'a pas apprécié favorablement la méthode utilisée par les autorités, notamment les ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, ainsi que celui des Affaires foncières et du domaine public.

« Nos terres que nous devons protéger, ne doivent pas être spoliées par les pouvoirs publics parce que nous dénonçons le fait que la procédure n'a pas été respectée en ce qui concerne les concessions que le Gouvernement est en train d'organiser au profit des multinationales agricoles (Tolona et Asperbras) », a déploré le secrétaire à la communication et aux relations extérieures de cette association, Fabrice Lembé Ngot, qui pense que cela est du ressort des terriens.

Selon lui, l'État ne pouvait pas implanter ces deux sociétés sur leurs terres situées à quelques km de Loudima sans les associer. Il a également rappelé que le domaine de l'État dans cette partie du pays se limite au ranch de la Louboulou. Ce

qui n'est, d'après lui, à confondre avec le périmètre dévolu aux populations. C'est ainsi que les membres de cette association ont souhaité leur implication dans la gestion de cette situation afin de regarder de connivence un certain nombre de postulats, de préalables qui devraient définir leur feuille de route. Il s'agit, entre autres, des revendications des populations représentées par les terriens pour apporter de la valeur ajoutée à ce terroir. Mais, cela doit se faire conformément aux doléances des terriens.

En outre, les participants ont mis en place un bureau départemental de l'antenne de Brazzaville dirigée par Juste Tsouki Solo. Ils ont aussi installé un conseil des patriarches présidé par Auguste Mbengo. Créée en 2013, l'Association des terriens de la zone II Mont-Bélo dont le siège social se trouve dans le district de Loudima, dispose d'un bureau national. Elle vise à entreprendre les activités socio-économiques ; revaloriser les pratiques socioculturelles abandonnées ainsi que réhabiliter les anciens sites touristiques et d'en créer des nouveaux.

Parfait Wilfried Douniama

JUSTICE

La Cour d'appel de Paris confirme la nullité de la saisie du Boeing 757 d'ECAir

Dans un arrêt datant du 25 juin 2015, la Cour d'appel de Paris vient de confirmer, le jugement rendu le 22 avril par le Tribunal de Première Instance de Bobigny, exposant que la saisie pratiquée, le 11 avril du vol B757-200 de la société Equatorial Congo Airlines (ECAir) était illégale.

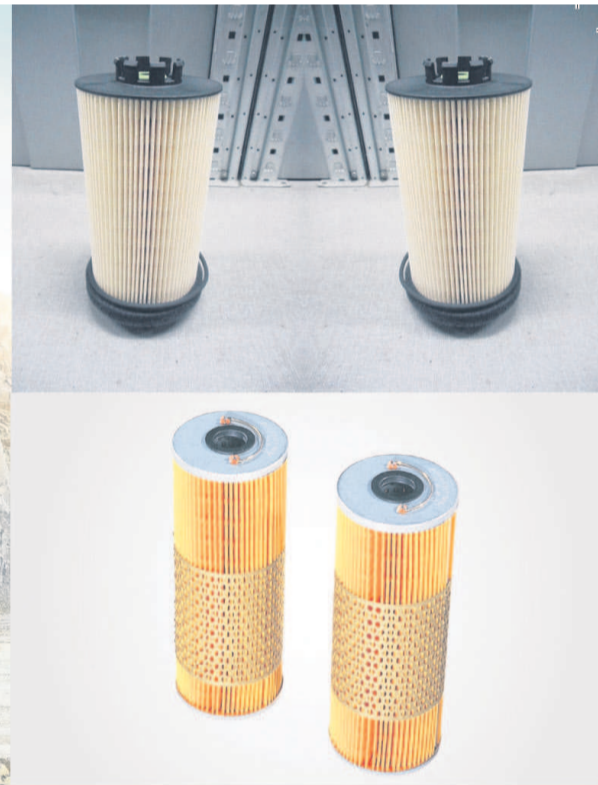
En effet, selon les faits, en date du 11 avril 2015, un avion immatriculé HB-JJE appartenant à la société ECAir, avait fait l'objet d'une saisie à l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle. Une saisie qui a été considérée par ECAir comme manifestation illégale, parce qu'elle serait basée sur un jugement opposant des tierces personnes autre que la société ECAir. En outre, le montant accordé dans ce jugement n'était en toute hypothèse pas dû par ECAir.

« Par le jugement rendu le 22 avril 2015, le Juge de l'Exécution de Bobigny avait constaté la nullité de la saisie d'aéronef pratiquée le 11 avril 2015 à l'encontre d'ECAir; ce qui avait permis à ECAir de remettre en service son avion HB-JJE », précise le jugement.

Le jugement souligne également que, malgré le fait que la partie adverse ait fait appel, la société ECAir vient d'obtenir définitivement gain de cause, le 25 juin 2015 devant la Cour d'appel.

« La direction générale de la compagnie, ainsi que l'ensemble du personnel, remercient tous ceux qui ont apporté de près ou de loin, leur soutien à ECAir. La société poursuit son développement et va étendre son réseau régional avec l'ouverture des destinations sur Abidjan, Yaoundé, Bangui et N'djamena, au mois d'août. La compagnie est le transporteur officiel des Jeux africains de septembre prochain », s'est réjoui les responsables d'ECAir.

Rock Ngassakys



FORFAIT ENTRETIEN: VIDANGE ACTROS À 320.000FCFA.
Exigez le meilleur pour votre Actros : pièces d'origine et techniciens qualifiés.

- > Diagnostic électronique niveau 1 gratuit
- > Contrôle et remise à niveau des fluides
- > Filtre à huile, filtre à gasoil, huile moteur



Mercedes-Benz

* Sans rendez-vous, y compris le samedi matin!



TRACTAFRIC MOTORS
Congo

Pointe-Noire
Boulevard du Président M. NGOUABI
B.P. 697 Pointe-Noire
Tél : 05 680 86 08 / 05 607 55 01

Brazzaville
113 av Edith Lucie BONGO ONDIMBA
(ex avenue du Port) - Brazzaville
Tél : 05 647 23 74 / 05 709 18 40

rufin.lepembe@tractafrictmc.com
www.tractafrictmc-congo.com



SNE

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE **Brazzaville, le**
Direction Générale Présidence du Directoire
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Siège-Social : Bd Denis Sassou Nguesso
B.P 95 -Tél/Fax : 222 81 05 66/222 81 05 69
E-mail : snecongo@caramail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

Section I/ -AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES N° 012T/SNE/DGPD/CGMP/2015

Réf. : Travaux de réhabilitation et équipement de cinq (5) postes MT/BT dans la Bouenza.

- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général d'appel d'offres publié dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics numéro 168 du 22 avril 2015.
- la Société Nationale d'Electricité a prévu dans son budget d'investissement des fonds pour financer la réhabilitation des postes de distribution MT/BT, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de réhabilitation et équipement de cinq (5) postes moyenne et basse tension à Nkayi, Bouansa, Loutété et Mouyondzi.
- A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser ces travaux.
- La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion

des Marchés Publics, sis 2ème étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 150 000 Francs CFA, payable en espèce.

- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 juillet 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 29 juillet 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offre, d'un montant équivalent à deux pourcent (2%) de la valeur de leur soumission est requise.
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire /corneilleobonga@yahoo.fr , amourespoirabe@yahoo.fr ,
 Tél : 222 81 06 58/242 05 538 08 02/ 242 06 668 58 09/ 242 05 597 84 28.

Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-



SNE

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE **Brazzaville, le**
Direction Générale Présidence du Directoire
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Siège-Social : Bd Denis Sassou Nguesso
B.P 95 -Tél/Fax : 222 81 05 66/222 81 05 69
E-mail : snecongo@caramail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

Section I-AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 012F/SNE/DG/CGMP/2015

Objet : Acquisition de chargeurs-redresseurs 48V et 125V avec batteries associés.

- Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marché paru dans le Bulletin officiel d'annonces des marchés publics, n°168 du 22 avril 2015.
- La Société Nationale d'Electricité a prévu dans son budget d'investissement des fonds pour financer la réhabilitation du poste B après le sinistre qu'il a connu en Octobre 2013. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché portant sur l'acquisition de deux (02) chargeurs-redresseurs 48V et 125V et batteries associées.
- A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ce matériel. La liste exhaustive des fournitures est contenue dans le dossier d'appel d'offres (bordereau descriptif et quantitatif).
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Cellule de

Gestion des Marchés Publics, boulevard Denis SASSOU NGESSO, 2ème étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 125 000 F CFA, payable en espèce.

- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 Juillet 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 29 Juillet 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offres, d'un montant équivalent à deux pourcent (2%) de la valeur de leur soumission est requise. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire/corneilleobonga@yahoo.fr;amourespoirabe@yahoo.fr, Tél : 222 81 06 58/ 242 05 538 08 02/ 242 06 6559137.

Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-



SNE

I/ AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 019F-2/SNE/DGPD/CGMP/2015
Objet : Acquisition de coffrets sécurisés.

- La Société Nationale d'Electricité a prévu dans son budget d'investissement des fonds pour financer l'acquisition des compteurs basse tension permettant de poursuivre l'opération pose compteurs. Elle a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture portant sur l'acquisition de coffrets sécurisés équipés de 12 000 compteurs électroniques basse tension.
- A cet effet, elle sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir ce matériel. La liste exhaustive des fournitures est contenue dans le dossier d'appel d'offres (bordereau descriptif et quantitatif).
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent se renseigner sur le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat Permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics, 2ème étage de l'immeuble du siège social de la SNE de 08h00 à 15h00. Ils peuvent également s'en procurer à l'adresse mentionnée ci avant, contre un paiement non remboursable de 600 000 F CFA, payable en espèce.
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 Juillet 2015 à 13h00 et seront ouvertes le 30 juillet 2015 à 14h00 en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à l'adresse ci-après : salle des réunions de l'immeuble du siège social de la SNE, sise 4ème étage. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Une garantie d'offres, d'un montant équivalent à deux pourcent (2%) de la valeur de leur soumission est requise. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission et être adressées à l'attention de Monsieur Louis KANOHA ELENGA, Directeur Général Président du Directoire / corneilleobonga@yahoo.fr; amourespoirabe@yahoo.frTél : 222 81 06 58/ 242 05 558 08 02/ 242 05 076 13 50/ 242 05 597 84 28.

Le Directeur Général
Président du Directoire,
Louis KANOHA ELENGA.-



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
 Siège social : 32-38 Av Jean Jaurès DAKAR SENEGAL - B.P. : 3144 Tél. : (+221) 33 849 66 00
 Représentation au CONGO - B.P. : 218 Tél. / Fax : (+242) 05 377 95 58 - Brazzaville

Avis d'Appel d'Offres (AAO) **2 9 JUN 2015**

REPRESENTATION DE L'AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE ET MADAGASCAR EN REPUBLIQUE DU CONGO

Date: 24 Juin 2015

AON N° 2015/ /ASECNA/DEXR/DEXRO/IGC/CO/02

1. La Représentation de l'ASECNA auprès de la République du CONGO a prévu dans le cadre de son budget d'Investissement des crédits, afin de financer les :

N° d'ordre	Désignation	Date de dépôt
1	Travaux de Construction d'un Enclos surmonté d'un concertina pour la protection de la rampe d'approche de l'aéroport de Pointe-Noire à la Représentation de l'ASECNA au Congo.	31 Juillet 2015
2	Travaux de construction de l'Atelier mécanique et Garage Véhicules l'ASECNA à Pointe - Noire.	31 Juillet 2015

2. La Représentation de l'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à soumissionner à l'un ou l'autre des Appels d'offres tels que mentionné dans le tableau ci-dessus.
3. Les personnes physiques ou morales intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux du Chargé de Maintenance IGC de la Représentation de l'ASECNA - BP 218 à l'aéroport de Maya-Maya, Brazzaville, Téléphone : (+242) 05 377 95 60/05 377 95 19.
4. Le Dossier d'Appel d'Offres en format électronique pourra être retiré gratuitement à la Représentation de l'ASECNA, BP 218 à l'aéroport de Maya-Maya, Brazzaville. Il sera remis au soumissionnaire ou à son représentant désigné dans une clé USB leur appartenant.
5. Toutes les offres doivent être déposées à la Représentation de l'ASECNA, BP 218 à l'aéroport de Maya-Maya, Brazzaville, Téléphone : (+242) 05 377 95 58 au plus tard le **31 Juillet 2015 à 12 heures précises** et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de soumission d'un montant au moins égal à **deux pour cent (02%)** du montant de l'offre.
6. Les offres demeureront valides pour une **durée de 240 jours** à partir de la date d'ouverture des plis fixée au **31 Juillet 2015 à 13 heures précises**.
7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **31 Juillet 2015 à 13 heures précises** dans la salle de réunion de la Représentation de ASECNA à l'aéroport de Maya-Maya, Brazzaville - BP 218 à Brazzaville.

Le Représentant de l'ASECNA

Louis BAKIENON
 Le Représentant

WILLIAM BONGHO, PRÉSIDENT DE SDA

«Au Congo, la violence n'a plus de sens»

Fils du Congo-Brazzaville, homme multidimensionnel, William Bongho est le président de l'ONG Synergie et Développement de l'Afrique -SDA-. En séjour de travail à Paris, il entend s'investir à la préservation du vivre ensemble. Ce faisant, il invite les Congolais de l'Europe à la fin du mois de juillet à une rencontre citoyenne pour un échange serein sur la situation du Congo. Interview.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Vous avez été reçu par le Chef de l'Etat, dans le cadre des Consultations politiques et civiles qu'il mène. Vous organisez à Paris une rencontre citoyenne sur le non-sens de la violence. Quel message portez-vous à vos compatriotes de l'étranger ?

William Bongho (WB) : Les tribulations qui cristallisent l'actualité au Congo Brazzaville posent la question de l'opportunité morale/philosophique et non juridique spécifiquement. Pour la SDA et ses sympathisants, la problématique du changement ou non de la constitution ne peut justifier n'importe quel recours à la violence. La constitution n'est qu'une brique dans l'arsenal des actes à poser pour consolider l'édifice et construire un avenir meilleur. Celles et ceux qui estiment qu'une arme servant à défendre la démocratie au Congo ne peut être qu'une violence légitime, se trompent lourdement. Chaque décennie au Congo a été traversée par un fleuve de sang : 1959 ; 1963 ; 1972 ; 1973 ; 1977 ; 1992 ; 1997 ; 1998. Plus de 15 ans auront été nécessaires à bâtir et consolider la paix, la sé-

curité et la cohésion nationale. Il appartient à chaque Congolais aujourd'hui de ne s'investir que pour l'harmonie, aussi embryonnaire soit-elle. La violence, qu'elle vienne d'un camp comme de l'autre, n'a plus aucun sens. Par une conférence-débat, dans le respect des uns et des autres, nous invitons les Congolais et les amis du Congo, le samedi 25 juillet, à venir partager des moments de réflexions patriotiques à la salle de la Mutualité à Paris.

LDB : Pourquoi vous et pas les hommes politiques ? A quel titre vous investissez-vous dans ce combat ?

WB : Le rendez-vous parisien de fin juillet est ouvert à tous les Congolais et à tous les amis du Congo, quel que soit leur statut : politique, individualité ou société civile. C'est dans le même esprit que le Chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso a ouvert des Consultations nationales à toutes les sphères de la population congolaise. Ce maillage de l'ensemble de la population impulse notre légitimité en tant que société civile à participer, auprès des politiques, ensemble à la recherche de notre vivre en-



William Bongho

semble et le devenir du Congo. Depuis 2011 la SDA s'est résolue d'accompagner les dynamiques de la diaspora en mettant sur les plateformes d'échanges, toutes leurs intelligences sur : les professionnels de la santé ; le numérique ; les jeunes diplômés sans emploi ou le déjeuner thématique pour un rendez-vous de l'entreprise avec le Congo à Paris. A chaque fois, ensemble avec les institutions, l'ONG a mené des actions de terrain. Le Centre national technique du sang bé-

néficie aujourd'hui, de synergies établies entre un médecin de la diaspora et ceux du Congo. Nous optons pour une posture patriotique et nous jouons pour notre

ment des uns et des autres. Mais, gardons-nous de nous entredéchirer sur la base des philosophies venues d'ailleurs, si pertinentes soient-elles, exprimées à des époques particulières. C'est du destin du pays dont il est question à travers cette lancinante interrogation : changer ou pas la constitution de 2002. Nous devons être capables par-delà nos appartenances politiques, religieuses, ethniques ou nos affinités de toute nature, d'instaurer un dialogue en bonne intelligence. Ayons à l'esprit que c'est le Congo avant tout et le peuple d'abord qui sont au centre de la préoccupation politique. C'est à nous tous, citoyens, militants associatifs et politiques, à travers nos échanges à l'échelle de cette conférence-débat de veiller à la non-radicalisation des positions. Nous ne changerons pas la face du Congo avec une baguette magique ; loin de nous la prétention d'être des divins. Mais, en tout état de cause, la SDA, en participant à la facilitation du dialogue, des échanges, à la recherche du compromis sans aucune tentative de verser dans la négation de soi, tente de fédérer les énergies en commençant auprès de nos compatriotes de l'étranger avant d'étendre notre action à l'intérieur du Congo, dans chaque département et village par village.

Marie Alfred Ngoma

pays. Plus que jamais, la SDA étant domicilié au Congo et hors du Congo, nous devons créer une dynamique de rencontre pour bâtir un contrat social fondé sur une assise démocratique.

LDB : Comment analysez-vous la radicalisation des positions des uns et des autres sur le changement ou non de la Constitution de 2002 ?

La tentation est grande de se radicaliser autour du positionne-

CPI

Pour Fatou Bensouda, «les mandats d'arrêt contre le président Omar Al-Bachir restent valides»

La Procureur de la Cour pénale internationale (CPI) a réitéré, le 30 juin devant le Conseil de sécurité de l'ONU, la détermination de la Cour à obtenir l'arrestation du Président soudanais, Omar Al-Bachir, qui est accusé de crimes commis au Darfour.

Le président Soudanais Omar Al-Bachir qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt de la CPI, depuis 2009, est poursuivi pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide au Darfour où les violences ont fait plus de 300.000 morts depuis 2003. Malgré ce mandat d'arrêt, le Président soudanais a réussi à se rendre dans plusieurs pays sans être inquiété. Ainsi, en juin, lors d'un sommet de l'Union africaine en Afrique du Sud, il est parti précipitamment de ce pays, alors qu'il était interdit de quitter le territoire. « La détermination de mon bureau à apporter une justice indépendante et impartiale au peuple du Soudan reste inébranlable. Le départ précipité d'Omar Al-Bachir d'Afrique du Sud prouve que les mandats d'arrêt contre lui restent valides, qu'ils sont toujours pleinement

en vigueur et que mon bureau est déterminé à faire en sorte qu'ils soient exécutés », a déclaré la Procureur de la CPI devant les membres du Conseil de sécurité ». Elle a estimé que la situation sécuritaire au Darfour continuait de susciter l'inquiétude et que les civils sont les premières victimes de l'instabilité et de l'insécurité, en particulier « à cause d'une campagne du gouvernement les visant ». Elle a rappelé que l'enquête de la CPI sur les crimes présumés commis au Darfour continue, même si son rythme et son intensité ne correspond à ce que la Cour souhaiterait, en raison de ressources limitées.

En outre, elle a appelé quiconque ayant des informations fiables et d'éventuelles preuves de crimes actuels au Darfour à contacter son bureau et à soutenir de manière active cette enquête. Elle a également appelé les États parties au Statut de Rome définissant la CPI à promouvoir la coopération afin d'obtenir l'arrestation des individus recherchés par la CPI dans le cadre de la situation au Darfour.

Yvette Reine Nzaba



COGRAMAT

Promotion début saison sèche

-20% sur tous les tarifs publics

Jusqu'au 31 juillet 2015(*)

Tél : 06 688 20 48

(*) Dans la limite des stocks disponibles

Société Congolaise des Granulats et Matériaux

Avenue de la Pointe Hollandaise

Mpila - Brazzaville

NOTES DE VOYAGE

Guizhou, la province chinoise aux mille collines

Une cinquantaine de journalistes africains en séminaire de trois semaines en Chine mettent à profit ce séjour pour découvrir « l'Empire du milieu » dans ses multiples facettes. La province de Guizhou, au sud-est de la Chine, est parmi les curiosités de ce voyage.

Guizhou est une des provinces les moins développées sur les 32 que compte la République populaire de Chine. La province de Guizhou, qui a pour capitale Gui yang, est peuplée de 40 millions d'habitants dont deux millions concentrés dans la capitale.

Cette province renferme à elle seule 54 ethnies sur les 56 que compte ce pays. Elle dispose des atouts nécessaires pour asseoir son développement tous azimuts au point que la construction des infrastructures, tant dans sa capitale que dans les localités avoisinantes impressionne tout arrivant dans cette partie de la Chine située à 2000 Km de Beijing, soit trois heures à vol d'oiseau.

D'un point de vue touristique, la province de Guizhou qui abrite

également le plus grand centre de stockage des données numériques de la Chine (le big data center), accroche le visiteur grâce à la plus grande chute d'eau d'Asie et la quatrième au monde qui s'y trouve : la chute de Huangu Shu.

D'une hauteur de 77,8 mètres pour une largeur de 101 mètres, ce milieu encore peu fréquenté par des touristes accueille chaque année en moyenne 30 mille visiteurs. Chacun débourse 230 yuans, soit 20300 FCfa. Autre particularité pour cette province : ses installations remarquables au nombre desquelles le plus long escalier roulant, soit 170 mètres pour la descente conduisant vers la chute et 170 pour la remontée.

Outre la chute de Huangu Shu, la province doit également sa



La chute de Huangu Shu, une merveille naturelle de la province de Guizhou, DR

notoriété à un autre site touristique, les grottes de Tianhe Tan, situées à l'est de Gui Yang, environ 60 km. Ici, on compte, selon les guides, environ 500 mille visiteurs par an pour des frais d'entrée fixés à 120 yuans par

personne soit 1200 FCfa. Majestueusement aménagé, sous de hautes montagnes, avec près de 2 km de pistes escarpées le site permet de contempler la splendeur de la nature et aussi de louer la créativité chinoise.

Ce lieu témoigne, tout comme bien d'autres à l'instar de la grande muraille, l'apport du tourisme dans le développement économique d'un pays.

Guy-Gervais Kitina,
envoyé spécial en Chine

COMPRENDRE l'Afrique qui bouge



<http://magazinedelafrique.com>

Également disponible
sur l'App store et l'Android market

<http://africanbusinessmagazine.com/subscribe/>

CLIMAT

L'ONU appelle les États membres à accélérer les négociations

Dans la perspective du Sommet de Paris prévu en décembre prochain, les hauts responsables de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le changement climatique ont appelé le 29 juin, au cours d'une réunion les pays membres à accélérer le rythme.

« Je vous encourage à accélérer le rythme et à être plus ambitieux alors que la conférence de décembre approche », a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

Lors du Sommet sur le climat prévu à Paris, la communauté internationale a en effet l'ambition de conclure un accord pour permettre de lutter efficacement contre le changement climatique. À cette fin, un projet d'accord est actuellement en cours d'élaboration par les États membres.

Par ailleurs, le patron de l'ONU a rappelé que cette réunion était notamment destinée à établir la marche à suivre pour s'assurer que les dirigeants du monde et leurs gouvernements adoptent un accord ambitieux et universel. Il estime que les conditions sont réunies pour un accord, mais il a regretté que les négociations en cours sur le climat soient « trop lentes ».

« Cela avance à la vitesse d'un escargot », a-t-il noté, tout en appelant les chefs d'État et de gouvernement à « donner des directives claires à leurs ministres et leurs négociateurs afin qu'ils engagent leur responsabilité

personnelle sur le résultat à Paris ».

« Si nous échouons, nous condamnerons nos enfants et petits-enfants à un futur chaos climatique », a affirmé Ban Ki-moon. « Si nous réussissons, nous pouvons mettre le monde sur la bonne voie vers une plus grande stabilité, une meilleure santé et des économies plus fortes bénéficiant à tous ».

Un accord à Paris doit, selon lui, envoyer un signal fort sur la détermination du monde à construire un avenir bas en carbone. Il doit également être durable, souple et doit respecter le principe d'équité. Cet accord doit également « avoir des mécanismes clairs mesurant, surveillant et relevant les progrès réalisés d'une manière transparente », a ajouté le secrétaire général de l'ONU. Il a enfin jugé indispensable un financement climatique crédible. À cet égard, il a exhorté les pays développés à fournir une véritable trajectoire politiquement pour la mobilisation de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 destinés à aider les pays en développement à réduire leurs émissions et renforcer leur résilience.

De son côté, le président de l'Assemblée générale, Sam Kutesa, a appelé les États membres à « maintenir un niveau d'ambition élevé et à traiter tous les aspects de manière équilibrée, qu'il s'agisse de l'adaptation, de l'atténuation, et des moyens de mise en œuvre ».

Yvette Reine Nzaba

LIBYE

Des négociations de dernière chance pour réunifier le peuple

Les factions rivales libyennes se retrouveront le jeudi 2 juillet pour un nouveau round de pourparlers politiques en vue du rétablissement de la paix dans leur pays. La rencontre se déroulera comme auparavant à Skhirat, près de la capitale marocaine de Rabat, sous les auspices du représentant spécial du secrétaire général pour l'ONU, Bernardino Leon.

Il s'agira de poursuivre les discussions sur le nouveau projet d'accord politique basé sur les derniers apports des parties prenantes. Cette fois-ci, la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul) s'est dit convaincue que la rencontre sera décisive en raison de la volonté affichée par les négociateurs. Les acteurs politiques libyens sont donc condamnés à parvenir à un consensus pour mettre fin à la crise étant donné que leur pays se trouve aujourd'hui au bord du précipice. « *Je suis convaincu que nous obtiendrons une solution juste* », a déclaré Bernardo Leon qui affichait cet optimisme après la tenue pour la première fois dimanche d'une rencontre directe entre les parties au conflit. Il a réaffirmé son espoir de voir les discussions aboutir sur la base du quatrième texte soumis début juin par les Nations unies. « *Après ces neuf mois de travail, il ne reste que deux ou trois points à régler et c'est ce dont les parties vont discuter d'ici mercredi auprès de leur Parlement respectif* », a-t-il fait valoir. Afin d'aider les factions rivales à trouver une solution à la crise, l'émissaire de l'ONU a, quelques semaines auparavant, remis aux différentes parties un projet d'accord et les négociateurs travaillent à des amendements à ce texte. Ce projet de l'ONU prévoit la mise en place pendant un an

d'un gouvernement d'union nationale avec un conseil des ministres dirigé à Tripoli par un Premier ministre et deux vice-Premiers ministres.

Plongée dans le chaos depuis la chute en 2011 de Mouammar Kadhafi et déchirée par des combats entre milices lourdement armées, la Libye est actuellement divisée entre deux autorités. Le pays compte en effet deux gouvernements et deux Parlements rivaux : le premier gouvernement basé à Tripoli est dominé par les islamistes ; le second à Tobrouk, dans l'est du pays. Les institutions et ces gouvernements qui sont en concurrence, s'obstinent toujours à ne pas conclure d'accord alors que le groupe terroriste Etat Islamique (EIL/Daech) progresse dans le pays.

Au plan économique, la situation financière est si mauvaise que la Libye pourrait bientôt ne plus être en mesure de fonctionner en tant qu'État. La production pétrolière du pays a baissé ; et même si elle repartait à la hausse, le déficit actuel ne pourrait être surmonté. Quant aux finances publiques, elles restent tout aussi dégradées. À l'intérieur du pays, voire à l'étranger, de nombreux Libyens s'impatientent de voir leur pays renouer avec sa paix d'antan. Ils réclament que les factions rivales fassent encore de sérieuses concessions pour parvenir à une solution politique à la crise.

Parmi les principaux points à l'ordre du jour de ce dernier round de pourparlers figurent l'instauration d'un cessez-le-feu, le rétablissement de la sécurité, le désarmement des groupes armés et la formation d'un gouvernement d'union nationale, qui permettra de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Libye.

Nestor N'Gampoula

FRANCE-AFRIQUE

Décès de Charles Pasqua

Charles Pasqua, l'ancien ministre de l'Intérieur du premier gouvernement de la cohabitation de François Mitterrand et Jacques Chirac est décédé le 29 juin, à l'hôpital Foch à Suresnes, dans le département des Hauts-de-Seine (92). Il était âgé de 88 ans.

Né le 18 avril 1927 à Grasse dans les Alpes Maritimes, ancien ministre de l'Intérieur, député puis sénateur des Hauts-de-Seine, l'homme à la voix éraillée, à l'accent du midi, aux formules chocs, faisait partie des hommes politiques les plus controversés en Afrique, et France.

Gaulliste convaincu, Charles Pasqua se serait engagé dans la résistance à l'âge de 16 ans, et au Rassemblement du peuple français (RPF) à 20 ans. Il effectuera la première partie de sa carrière dans le privé, chez Pernod-Ricard. Il est considéré comme le parrain politique de l'ancien président, Jacques Chirac. Il sera l'initiateur de la rupture avec l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing, pour créer le Rassemblement pour la République républicain (RPR), une machine de guerre politique qui va contribuer à l'ascension de Jacques Chirac.

Charles Pasqua atteint son « graal politique (1986-1988) ». Il sera nommé au poste de ministre de l'Intérieur, à deux reprises. Par Jacques Chirac, Premier ministre de la cohabitation de la première cohabitation, et par Edouard Balladur, Premier ministre de la deuxième cohabitation (1993-1995) avec rang de ministre d'Etat. Il soutiendra Edouard Balladur au détriment de Jacques Chirac, à la présidentielle de 1995.

Auparavant, Charles Pasqua s'est fait « chiper » en 1983, la mairie de Neuilly-Sur-Seine



par un jeune garçon, Nicolas Sarkozy, qu'il deviendra proche par la suite. Il sera cité dans une bonne dizaine d'affaires, dans le département du 92, allant des HLM, des financements illégaux des partis politiques, aux fameuses affaires Schuller, vente d'armes, mais condamné qu'avec sursis dans deux d'entre elles.

Très sulfureux, Charles Pasqua quitte le RPR en 1999 pour fonder avec un certain Philippe de Villiers, le Rassemblement pour la France (RPF). La carrière politique de Charles Pasqua, très proche de Jacques Foccart, aura eu une part d'ombre liée au sein de services d'ordre parallèles de la France, qui lui permettront de mettre en place des réseaux en Afrique.

Charles Pasqua était l'homme des formules chocs. On se souviendra au moins deux de ses formules liées au terrorisme : « la démocratie s'arrête là où commence l'intérêt de l'Etat », et le fameux il faut « terroriser les terroristes ».

Les Africains retiendront de Charles Pasqua « la loi Pasqua » conditionnant l'obtention de la nationale française pour

les enfants nés en France de parents étrangers à une demande expresse à partir de 18 ans, alors qu'elle était jusque là automatique. C'est aussi une loi restreignant le droit d'asile en France. Ce sont les « charters maliens », c'est-à-dire des expulsions en masse d'Africains dans une capitale du continent peu importe leur pays d'origine. Ce sont aussi les salles de jeux en Afrique, les PMU, des ventes d'armes.

Charles Pasqua mettra fin à sa carrière politique en 2011. Il était encore présenté le 30 mai au congrès fondateurs des Républicains. Mais on le savait très affecté par la perte de son fils Pierre-Philippe Pasqua en février dernier. Pierre-Philippe Pasqua également « *souçonné dans des affaires de sous dans des casinos en Afrique* », condamné à 3 ans de prison pour avoir bénéficié de commissions frauduleuses sur les marchés d'armement entre 1993 et 1995 avant de se réfugier en Tunisie, pour après revenir en France lorsque « le climat des affaires s'était apaisé ».

Noël Ndong

AFRIQUE/FRANCE

Tournée africaine de François Hollande du 1er au 3 juillet

Le président français, François Hollande, effectuera une visite d'État à partir de ce 1er juillet en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Destinations annoncées : le Bénin, l'Angola et le Cameroun.

En Afrique de l'Ouest, François Hollande sera au Cotonou, capitale du Bénin du 1er au 2 juillet en vue du renforcement de la coopération bilatérale entre la France et le Bénin. Au cours de son séjour béninois, le président français aura des entretiens avec Boni Yayi sur des questions d'intérêt commun et sur des sujets d'actualité liés au continent africain. François Hollande rencontrera également les présidents et les membres des institutions démocratiques du Bénin, notamment ceux du Parlement, de la Cour suprême, de la Cour constitutionnelle et de la Haute autorité

de l'audiovisuelle et de la communication.

En Afrique centrale, François Hollande est notamment attendu en Angola et au Cameroun, deux locomotives économiques de la région. Dans le premier pays, le président français séjournera du 02 au 03 juillet. Le programme annonce un tête à tête avec Eduardo Dos Santos le 3 juillet.

Après l'Angola, François Hollande fera escale de cinq heures, le 3 juillet, au Cameroun où il rencontrera le président Paul Biya. La dernière visite au Cameroun d'un chef d'État français remonte sous Jacques Chirac en 2001, lors du XXI^e sommet des chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de France à Yaoundé. François Hollande sera accompagné par un imposant groupe d'investisseurs et de chefs d'entreprises français.

N.Nd.

MONIQUE AFRIQUE responsabilité limitée unipersonnelle	
Capital 1.000.000 de francs Cfa	
Siège social : 71 avenue de France, Poto-poto Brazzaville - République du Congo	
INSERTION LÉGALE	
Suivant acte reçu par maître Zahour Mbemba, notaire à Brazzaville, il a été constitué conformément à l'acte uniforme relative au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique portant traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), une société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée, "Monique Afrique", dont les statuts ont été enregistrés à la recette d'impôt de Brazzaville, le neuf février deux mil quinze sus folio 024/17 numéro 175.	
Elle a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le dix février deux mil quinze sous le numéro RCCM CG/BZV/15B5655.	
Objet principal :	
- Transit et l'entreposage ;	
- consignations maritimes et auxiliaires ;	
- convoyage ;	
- dédouanement ;	
- l'acconage ;	
- manutention.	
Durée de la société : 99 ans	
Siège social : 71 avenue de France, Poto-Poto-Brazzaville, République du Congo.	
Gérant statuaire : monsieur Ngambou Bga-Mpo Clément.	
Cogérante : Mdamme Massala Christine.	
Pour insertion Maître Zahour Mbemba Notaire	



LE MOMENT
DE VIVRE TON RÊVE.
C'EST MAINTENANT.

africa.airtel.com



Ocean Agency

YAYA TOURÉ | JOUEUR AFRICAIN DE L'ANNÉE

ÉVOCACTION

« Un sursaut d'orgueil et de l'amour pour sortir le Congo de l'ornière »

Décédé le 10 mai à Bruxelles, à l'âge de 85 ans, l'un des derniers survivants du gouvernement des années 1960 de Patrice-Emery Lumumba, en l'occurrence le tout Premier ministre des Affaires étrangères, Justin-Marie Bomboko, s'est dit convaincu que l'indépendance représente le jour où « tout le peuple congolais s'est levé comme un seul homme et a dit oui », a-t-il déclaré au cours de l'une de ses dernières interviews.

Le 30 juin 2015, à l'occasion du 55^{ème} anniversaire de l'accession du Congo à la souveraineté nationale et internationale, les propos du défunt patriarche Bomboko, l'un des signataires de l'Acte de l'indépendance et le premier universitaire à avoir occupé le poste le plus élevé dans la hiérarchie au sein du gouvernement Lumumba, gardent encore leur intérêt dans un Congo qui reste en proie à ses vieux démons de la division. « Les Congolais ne s'entendent pas, ils ont perdu l'essence même de leur cause. Nous vivons dans les an-

tivaleurs ».

Une année après sa mort, cet acteur de l'histoire qui repose pour l'éternité au cimetière de la Gombe reste une référence dans la vie politique congolaise. Selon lui, l'indépendance était d'abord un rêve. Certainement un rêve brisé au regard du parcours chaotique du pays.

Mais quel était ce rêve ? Le Congo, a-t-il insisté, est le centre de l'Afrique. « Il fallait faire du pays une grande nation prospère qui pouvait servir d'exemple aux autres nations ».

Si hier le nombre insignifiant d'universitaires constituait une véritable contrainte à la réalisation de ce rêve, aujourd'hui d'autres défis non moins importants s'imposent pour rattraper le temps perdu. « Il faut que notre pays puisse avoir le culte des valeurs. Le fait de voler ne doit pas être encouragé, il faut le condamner. De même pour l'irrespect des biens sociaux ou publics ».

Si le patriarche décédé n'a pas parlé d'une seconde indépendance pour le Congo, par contre



Les gouvernements Lumumba et Matata, 55 ans après

il a appelé clairement à l'élevation d'une nouvelle race de Congolais. En effet, ces défis futurs ne pourront être relevés que par des jeunes épris de jus-

tice et prêts à privilégier les intérêts de l'Etat à leurs intérêts personnels. « Cette jeunesse ne doit pas suivre les aînés dans leurs errements, mais essayer

plutôt de cultiver l'amour ». Mais il y a un risque réel que le pays ne s'égare si rien n'est fait pour corriger les erreurs du passé. S'il n'y a pas de changement de mentalité, nous allons tout perdre ». Sans doute beaucoup de jeunes n'ont pas connu les pionniers de l'indépendance. Très peu connaissent le sens de leur combat, et le courage dont ils ont fait preuve pour arracher la liberté sans avoir été vraiment préparé à prendre la relève. C'est justement cet héritage qu'il faut plus que jamais fructifier.

Laurent Essolomwa

DIALOGUE

Les chances d'une médiation internationale s'éloignent

Dans son adresse à la nation diffusée lundi à la RTNC, Joseph Kabila a invité tous les Congolais à « s'inscrire dans la voie du règlement pacifique de toutes les divergences politiques conformément à la tradition congolaise de prévention, de gestion et de résolution des conflits ».

Comme d'aucuns l'attendaient, le chef de l'Etat a effectivement prononcé son discours à la nation à l'occasion de la célébration du cinquante-cinquième anniversaire de l'accession du pays à la souveraineté internationale. Le message de Joseph Kabila était diffusé lundi soir sur les antennes de la Radio télévision nationale congolaise (RTNC), juste à la veille du défilé militaire et civil qu'allait abriter la ville de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo central. L'occasion était donnée au chef de l'Etat de dresser une sorte de pré bilan de ses consultations initiées pendant près de trois semaines avec les forces politiques et sociales du pays.

En attendant l'issue des dites consultations qui se poursuivent encore dans le Congo profond par le biais des échanges que les gouverneurs des provinces ont avec leurs administrés, Joseph Kabila a, dans son speech,



Arrivée de Joseph Kabila à Matadi pour les festivités du 30 juin 2015

mis en relief le rejet par la population congolaise d'une médiation étrangère. Il s'est dégagé à la lumière des échanges que, dans leur écrasante majorité, les Congolais souhaitent à ce que le dialogue soit mené sans ingérence extérieure et qu'il soit de courte durée avec un nombre limité des participants, a-t-il fait savoir. Quant au contenu du dialogue, Joseph Kabila préfère rester ouvert étant entendu que d'autres matières non inscrites à l'ordre du jour des consultations

telles que la réforme de la territoriale et l'installation de nouvelles provinces ont été au menu des discussions et ont reçu une large adhésion. Sans nul doute que ces deux matières s'inviteront également au dialogue au regard de l'intérêt leur porté par les différents interlocuteurs du chef de l'Etat.

Joseph Kabila a, par ailleurs, déclaré que très bientôt, il mettra fin aux consultations et qu'il prendra des dispositions qui s'imposent en vue de ma-

térialiser la vision commune du peuple congolais tout en sauvegardant ce qui lui est chère, à savoir, la paix, la stabilité et l'unité du pays. Il espère qu'interpellées par ces nobles objectifs, les forces politiques et sociales dans leur diversité, y compris celles qui hésitent encore, répondront présentes à ce « moment historique » pour donner une chance à la jeune démocratie congolaise de se consolider davantage à travers la troisième expérience électorale que la RDC s'approprie

à vivre.

Enumérant les obstacles qui entravent justement la tenue de cette troisième série d'élections générales au pays pour lesquels l'opposition, la majorité et la société civile s'attèleront à surmonter par le biais du dialogue, Joseph Kabila a indiqué qu'ils sont liés notamment au calendrier électoral global, au financement du processus électoral, à la participation au scrutin 2015 d'anciens mineurs et à l'impératif de la sécurisation des élections. Quant au financement des élections, il a précisé que l'organisation de ce scrutin est évaluée à environ 1 milliard de dollars américains, alors que le budget pour l'ensemble des besoins de l'Etat a été arrêté à 9 milliards USD.

D'où, a-t-il conclu, l'impératif du dialogue demeure un cadre idéal où la majorité, l'opposition et la société civile pourront lever des options consensuelles susceptibles de régler les défis majeurs du processus électoral en cours. Et d'ajouter : « Ne pas régler ces questions en temps voulu et de manière consensuelle, pourrait plonger le processus électoral dans l'impasse et créer, de ce fait, des malaises politiques de tout genre ».

Alain Diasso

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Matadi a gagné son pari

Le mot de circonstance lu à cette occasion par le gouverneur Jacques Mbandu a mis un accent particulier sur l'attention que ne cesse de bénéficier sa province de la part du chef de l'État.

Pour la première fois, la ville portuaire de Matadi, chef-lieu de la province du Kongo central, a célébré la fête de l'indépendance. C'était hier en présence du chef de l'État Joseph Kabila, mais aussi, du Premier ministre Matata Ponyo, des présidents de deux chambres législatives, du président de la Cour constitutionnelle, du Procureur général de la République, des ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques accrédités à Kinshasa. Bref, tout le gotha politique national a effectué le déplacement de cette ville côtière pour commémorer le cinquante-cinquième anniversaire de l'indépendance du pays. L'événement était à la hauteur de

l'enthousiasme soulevé dans les cœurs des habitants de l'ex Bas-Congo. Ils étaient venus d'un peu partout, jusque dans les localités et groupements lointains pour assister à cette grande première. L'affluence observée sur le lieu de l'événement traduisait son ampleur.

Tout y était pour rendre la fête belle. Drapelets, calicots, banderoles, pagnes aux motifs du drapeau national, sifflet etc, s'étaient mêlés à la fête lui donnant une connotation spéciale. C'est dans cette euphorie générale que le gouverneur Jacques Mbandu a pris la parole pour remercier ses convives et donner le go des festivités. Dans sa brève allocution, il a mis une emphase particulière sur l'intérêt que le chef de l'État ne cesse de porter à sa province. Plusieurs faits le démontrent. De la réhabilitation de Simon Kimbangu, Joseph Kasa-vubu et de Kimpa Vita à la nomination de plusieurs fils et filles du Kongo

central dans les institutions en passant par la réhabilitation en cours du barrage hydroélectrique d'Inga I et II ainsi que la modernisation de la route Boma-Moanda, Jacques Mbandu n'a pas manqué d'en remercier le chef de l'État. « *Votre preuve d'amour n'est plus à démontrer. Il résistera à l'usure du temps* », a-t-il déclaré témoignant par le fait même la profonde gratitude de la population du Bas-Congo à l'endroit de Joseph Kabila.

Parlant des consultations menées par ses soins sur injonction du chef de l'État qui tenait à les étendre en provinces, Jacques Mbandu a indiqué que ses administrés adhèrent unanimement à l'idée du dialogue. « *La population du Kongo central est prête*



Accueil de Joseph Kabila à Matadi

à y aller à la date qui sera fixée pour débattre notamment du calendrier électoral, du financement et de la sécurisation des élections, de l'enrôlement des nouveaux majeurs et des relations avec les partenaires extérieurs », a-t-il ajouté.

La deuxième partie de la journée a été réservée au défilé militaire et des forces vives de la Nation. Les éléments des Fardec et de la

police nationale, toutes les unités confondues, sans oublier diverses catégories socioprofessionnelles, ont défilé devant le chef de l'État et les différentes autorités présentes à la tribune. Aucune fausse note n'a émaillé ce défilé qui s'est déroulé dans les normes suivant un chronométrage et un agencement dignes d'éloges. Chapeau bas aux organisateurs.

A.D.

OPPOSITION

Etienne Tshisekedi se dit favorable au dialogue

À l'instar des êtres humains, a-t-il fait savoir dans un message publié à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance, la culture du dialogue est inscrite dans l'ADN de la RDC.

Se considérant toujours comme le président réellement élu au terme de la présidentielle de 2011, l'opposant Etienne Tshisekedi wa Mulumba est monté au créneau, à l'occasion de la célébration des 55 ans de l'indépendance nationale, pour s'adresser à ses compatriotes à travers un message élaboré depuis Bruxelles où il séjourne. Dans ce document, le Spinx de Limete réitère son penchant pour le dialogue qui, dit-il, est une « *vieille tradition chez nous de régler les différends autour d'une table pour dégager un consensus qui permette à notre peuple de trouver la voie du salut* ».

C'est depuis décembre 2011 qu'il a commencé à réclamer ce dialogue qui demeure, à ses yeux, comme la seule voie royale pour sortir le pays de l'impasse politique dans laquelle il est empêtré depuis la présidentielle organisée en cette année. Il estime avoir été empêché au terme de la présidentielle de 2011 qu'il affirme avoir remporté, d'exercer la noble tâche « *d'ériger un État de droit démocratique, axé sur la bonne gouvernance en vue de réaliser une vraie justice, la sécurité physique et juridique, le progrès social et le bonheur de tous* ». Les régimes qui se sont succédé en RDC ayant privilégié l'incurie et l'enrichissement illicite au profit d'une minorité, Etienne Tshisekedi nourrit l'ambition de tirer le pays et ses populations de l'extrême pauvreté. L'usurpation du pouvoir dont il fut victime en 2011 serait, d'après lui, la source de tous les maux que connaît la RDC aujourd'hui. La solution, pour le leader de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), passe par le règlement du contentieux électoral de 2011 et par la tenue d'un processus électoral consensuel dans le strict respect du



Etienne Tshisekedi

délai constitutionnel.

D'où son appel pressant aux parties en présence, en l'occurrence la majorité et l'opposition, « *de se retrouver rapidement sous la médiation internationale, conformément à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et les Résolutions subséquentes du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de se parler et de trouver ensemble une solution durable à l'actuelle crise politique* ».

Loin d'être un aveu de faiblesse, il estime que sa prise de position favorable au dialogue est plutôt réfléchie et s'insère dans sa dynamique de combat. Celui-ci consiste, a-t-il indiqué, « *à inverser la courbe des antivaleurs en vue de permettre à la RDC d'être réellement gouvernée et de jouer son rôle naturel de locomotive de l'Afrique* ». Et il ajoute : « *Si, de mauvaise foi ou en cas d'atavisme funeste, le dialogue est encore retardé, je n'hésiterais pas à m'en remettre à vous pour qu'ensemble, nous puissions nous approprier notre destin commun* ».

A.D.

51^e COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Lupopo bat KFA en finale

Kaninda a inscrit l'unique but de la finale de la 51^e Coupe du Congo de football remportée par le FC Saint-Eloi Lupopo aux dépens de Katumbi Football Académie. Lupopo succède donc au FC MK vainqueur de la 50^e édition.

Le FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi a remporté, le lundi 29 juin 2015 au stade TP Mazembe de Lubumbashi, la finale de la 51^e Coupe du Congo de football. En finale, les Cheminots de Lubumbashi se sont imposés face aux Académiciens de Katumbi Football Académie par un but à zéro. L'unique but de la partie a été inscrit en deuxième période par Kaninda qui offre aux Lumpas ce trophée synonyme d'une participation en Coupe de la Confédération la saison prochaine.

Le FC Saint-Eloi Lupopo justifie en fait son statut de favori pour le titre que lui accordaient les observateurs du football national. Après sa nette victoire face à Dauphins Noirs de Goma par trois buts à zéro et d'un but à zéro face au Daring Club Motema Pembe (DCMP) de Kinshasa en match de groupe, Lupopo s'est présenté en finale en virtuel vainqueur. Le résultat d'un but à zéro face

aux jeunes joueurs de Katumbi Football Académie confirme à juste titre son statut de favori pour le sacre de cette compétition dont la phase finale s'est du reste déroulée à la maison. Succédant donc aux Kinois du FC MK (vainqueur de la 50^e édition de la Coupe face justement à Lupopo), les Cheminots accompagneront

donc les Salésiens de Don Bosco de Lubumbashi (troisième du 20^e Championnat national de football) à la 13^e édition de la Coupe de la Confédération.

L'on note toutefois que les poulains de l'entraîneur français Régis Laguesse (de KFA) n'ont pas démerité. En dépit de la défaite en finale, ils ont offert au public du stade TP Mazembe de Lubumbashi du beau jeu, tout au long de la phase finale de cette Coupe du Congo de football. Les Académiciens ont été sensationnels lors de leur première sortie, balayant les joueurs de l'OC Bukavu Dawa par cinq buts à zéro. Ils sont ensuite été moins efficaces face aux Kinois du FC Renaissance du Congo, n'arrivant pas à concrétiser par un but leur domination dans l'entrejeu. Le but

FC Saint-Eloi Lupopo, vainqueur de la 51^e Coupe du Congo de football

encaissé dans les cinq premières minutes de jeu n'a pas été remonté jusqu'à la fin de la partie. C'est grâce au goal différence très favorable que Katumbi Football Académie s'est hissée en finale de la compétition, profitant aussi de la défaite (0-1) de Renaissance du Congo face à Bukavu Dawa.

Martin Engimo

L'institut des déficients auditifs prime ses élèves

Les membres de l'association Agir ensemble pour les enfants handicapés, A2EH ont procédé ce mardi 30 juin au Centre de promotion des personnes handicapées à la remise de divers gadgets aux meilleurs écoliers de cet institut à l'occasion de la cérémonie d'émulation marquant la fin de l'année scolaire 2015.



Les membres de l'Association et le personnel de l'Institut accompagnés des meilleurs élèves

Expliquant ainsi sa passion pour ce geste à l'endroit de ces écoliers, Joëlle Poaty, présidente de l'association A2EH, a expliqué en sa qualité de handicapée, que certains parents des enfants handicapés sont souvent démotivés par leurs entourages afin de ne pas assister leurs enfants. « Ce geste constitue une forme de sensibilisation pour certains parents des enfants handicapés, qui ont souvent pensé qu'avoir un enfant handicapé est une forme de malédiction. À travers ces cadeaux, l'association apporte son réconfort, son encouragement à plusieurs écoliers handicapés de cet institut en particulier et à ceux de Pointe-Noire en général » a-t-elle déclaré.

Appréciant ainsi les autorités départementales scolaires et l'ensemble d'autres structures qui appuient l'encadrement des écoliers sourds, et leur regard attentif envers sa structure, Pierre Paul Zodialo, directeur général de l'Institut des déficients auditifs de la ville océane

a signifié que « Le pourcentage total de réussite dans les classes de passage de son établissement pour cette année est de 56,48%. Huit élèves de cet établissement ont été présentés cette année au Brevet d'études techniques (BET), filière maçonnerie ; cinq autres de ceux-ci ont passé le Certificat d'études professionnelles (CEP) » a-t-il indiqué.

Rappelons que parmi les trois sections de formation de cette école, notamment la section démutisation, la section primaire et la section professionnelle, c'est l'écolier Passi Ndziengui Juversen de la section professionnelle qui est sorti meilleur de l'école avec une moyenne de 15,01. L'institut des déficients auditifs de Pointe-Noire est situé dans le deuxième arrondissement Mvou-Mvou, il a été créé par arrêté n°4398/SEME/PCDSC/PH/DFMPPR du 27 août 1994. La fin de cette rencontre a été marquée par un apéritif offert par les membres de l'association.

Séverin Ibara

MALI

Le mandat de la Minusma prorogé d'un an

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (Minusma) s'achève le 30 juin 2016 selon une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 29 juin à l'unanimité.

La décision stipule que les 15 membres du Conseil accueillent avec satisfaction la signature, par le gouvernement malien et les coalitions de groupes armés Plateforme et Coordination des mouvements de l'Azawad, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui « représente une occasion historique d'installer durablement la paix ».

Dans cette résolution, le Conseil autorise l'armée française à user de tous moyens nécessaires pour intervenir à l'appui d'éléments de la

Minusma en cas de danger grave et imminent. Le Conseil de sécurité se dit prêt à envisager des sanctions ciblées contre ceux qui s'emploient à empêcher la mise en œuvre de l'Accord, ceux qui reprennent les hostilités et violent le cessez-le-feu ainsi que contre ceux qui lancent des attaques contre la Minusma ou menacent de le faire.

Le mandat de la Minusma consiste à surveiller le cessez-le-feu, d'appuyer l'application de l'Accord, d'user de ses bons offices pour le dialogue sur la réconciliation, de protéger les civils, de promouvoir les droits de l'homme, de créer les conditions de sécurité pour l'aide humanitaire, de protéger le personnel de l'ONU et de soutenir la sauvegarde du patrimoine culturel.

Yvette Reine Nzaba

ZONE CÉMAC

Lancement des activités du comité de surveillance des systèmes de paiements

La Banque des États de l'Afrique centrale (Béac) a lancé, le 26 juin à Yaoundé, les activités du comité de surveillance des Systèmes de paiements dans les six pays de la Cémac : Cameroun, Congo, Gabon, Centrafrique, Guinée équatoriale et Tchad.

La première tâche de ce comité consiste à veiller au respect de la Charte de bonne conduite en matière d'exploitation des systèmes de paiements dans la zone Cémac. « La mise en place de ce dispositif de surveillance permet ainsi à cette banque centrale de s'arrimer aux bonnes pratiques définies par la Banque de règlements internationaux », a déclaré le vice-président de la Béac, Tahir Hamid Ngulin.

Elle survient dans un contexte marqué par l'explosion des transactions sur les systèmes de paiements mis en place par la Béac depuis une décennie. Il s'agit notamment du Système de gros montants automatisés (Sygma), qui permet le dénouement automatique et instantané des transactions de plus de 100 millions de

francs Cfa. Puis le Système de télécompensation de l'Afrique centrale (Systac) qui permet aux banques de compenser automatiquement les chèques et autres moyens de paiement scripturaux reçus de leurs clients.

« L'importance tant par le nombre que par les montants des transactions échangées, ainsi que la rapidité de leur dénouement sur notre place financière totalement décloisonnée, constituent de réels facteurs de risque, dont la non prise en compte pourrait induire et transmettre des ondes de chocs de nature à compromettre la stabilité monétaire et financière de la zone », a indiqué le vice-président de la Béac. Ce dernier considère la surveillance comme la seule réponse à même d'endiguer les risques inhérents à l'exploitation des systèmes de paiements et de réduire les possibilités de survenance des crises financières ainsi que les contagions systémiques éventuelles.

Noël Ndong

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE
POLITIQUE
RÉFLEXIONS
SPORT
SOCIÉTÉ
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



MARCHÉS PUBLICS

Deux opérateurs interpellés à Pointe-Noire

Poursuivant ses inspections dans la ville océane, Jean Didier Elongo, directeur général du contrôle des marchés publics, a rencontré les deux opérateurs interpellés à l'issue d'un contrôle à l'hôpital général de Loandjili. Cela, après une descente à l'hôpital général Adolphe Sicé où quelques manquements ont été constatés sur le plan procédural.

Les deux opérateurs ont été interpellés dans le cadre du suivi des modalités d'exécution des marchés publics à l'hôpital de Loandjili. Ces opérateurs ont eu la charge de réaliser deux projets de l'hôpital général de Loandjili destinés à doter la structure d'un deuxième incinérateur et d'un forage d'eau. Malheureusement leurs prestations n'ont pas satisfait. L'incinérateur livré n'a jamais été opérationnel et le forage présente plusieurs anomalies. Le premier opérateur (celui de l'incinérateur) qui a déjà perçu la totalité des fonds a été convoqué pour défaut de fonctionnement du matériel et le deuxième (celui du forage, projet datant de 2012) pour prestation non satisfaisante.

Après interpellation, le premier a pris l'engagement de livrer dans un délai de 60 jours un nouvel incinérateur avec les spécifications techniques demandées. Le deuxième ayant déjà perçu plus de la moitié de la somme contractuelle (25.900.000 Frs Cfa) a quant à lui été mis à la disposition de la gendarmerie comme l'a expliqué Jean Didier Elongo : « L'opérateur du forage d'eau nous mène

en bateau. Cela fait 5 jours qu'il ne fournit pas de résultats probants. On a pensé qu'il fallait le mettre au chaud conformément à la loi de passation des marchés publics. Au moins on va avoir un début de solution. »

« Nous n'avons pas mandat et qualité de porter plainte contre un opérateur »

Pour une meilleure compréhension de cette décision, le directeur général du contrôle des marchés publics a, au préalable, fait une lecture de la loi n°31-2012 du 11 octobre 2012 déterminant les infractions et peines applicables en matière de passation et d'exécution des marchés publics. C'est donc à la gendarmerie que cet opérateur devra prendre l'engagement soit de rembourser l'argent de l'État ou de régler le problème dans le délai fixé. Jean Didier Elongo a précisé : « Nous n'avons pas mandat et qualité de porter plainte contre un opérateur, mais nous le mettons à la disposition de la force publique pour qu'il trouve un terrain d'entente avec la structure bénéficiaire de l'ouvrage. Dépasser le délai réglementaire de 72 heures, la justice peut se saisir de l'affaire. »

Le contrôle à l'hôpital général Adolphe Sicé a porté sur les années d'exercice 2013-2014. En dépit de nombreuses réalisations enregistrées (aménagement espaces verts, aires de circulation et de stationnement, construction pharmacie, morgue hospitalière de passage, portiques d'entrée-sortie et salle de conférence,



Jean didier Elongo lisant la loi n°31-2012 du 11 octobre 2012 lors de la rencontre avec le deuxième opérateur

réhabilitation de la salle de microbiologie et son équipement...), la structure qui était pourtant bon élève en matière de procédures a failli ces trois dernières années. Cela, du fait que ses réalisations sont en grande partie des urgences.

« Nous avons constaté un morcellement des marchés »

Mais pour Jean Didier Elongo, au lieu d'opter pour des lettres de commandes, la structure devrait plutôt solliciter des autorisations spéciales : « Nous avons constaté un morcellement des marchés. L'hôpital gère beaucoup d'urgences mais les procédures doivent être respectées. C'est pourquoi, elle devrait pla-

nifier ses projets en faisant des lots pour pouvoir bénéficier des autorisations spéciales car c'est un lieu sensible où les urgences doivent être rapidement réglées », a-t-il conseillé, assurant de la disponibilité de la DGCMMP d'accompagner cette structure spécifique sur le plan de renforcement des capacités.

« Chaque passage de la DGCM est toujours pour nous une école. Elle nous a fait remarquer quelques soucis dont je m'attèlerai à corriger au plus vite pour que nous restions toujours le meilleur élève de la bonne école. Les contrôles sont importants car elles nous permettent de savoir si on est sur le droit chemin », a

reconnu Sidonie Kinzonzi, directrice générale de l'hôpital général Adolphe Sicé. Elle a aussi fait état des urgences au niveau de sa structure. Celles-ci portent sur la défectuosité des réseaux de distribution d'électricité et d'eau faussant ainsi l'alimentation dans certains services.

L'inspection dans cet établissement sanitaire a été close par une visite des différentes réalisations (2013-2014) et du forage d'eau. Rappelons que c'est depuis le 16 avril dernier que les inspections de la Direction générale du contrôle des marchés publics (DGCMMP) ont été lancées dans la ville.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

Plaidoyer en faveur de la veuve congolaise

Une causerie-débat a été organisée le 30 juin au Centre social Jean Baba à Mvou Mvou dans 2^e arrondissement de Pointe-Noire par la direction départementale des affaires sociales de Pointe-Noire pour sensibiliser les veuves à vivre dignement leur veuvage. Ce, en présence de Marcel Poaty, conseiller socio culturel du maire de la ville.

La quatrième édition de la journée internationale consacrée à la veuve décrétée le 23 juin de chaque année a été célébrée au Congo sous le thème « Les rites de veuvage : Redonner la dignité aux femmes ». Cette activité a été une occasion de se pencher sur la situation de la veuve qui subit des humiliations calvaires après la disparition de son mari. Maltraitée et privée de ses droits, tout comme les enfants, spoliés de leur héritage paternel, réduite à la précarité, donc incapable d'assumer ses responsabilités élémentaires de mère et de citoyenne et de jouir de ses droits fondamentaux, tant en tant que personne humaine que veuve, la femme veuve subit les pires humiliations possibles. La précarité, qui en est la conséquence immédiate la conduit à la



La tribune officielle sur la situation des veuves au Congo crédit photo Adiac

pauvreté due souvent à la méconnaissance de ses droits et à la pratique des rites.

« Chez nous, le Code de la famille réserve de nombreuses dispositions en faveur de la veuve pour la protéger et ne pas la livrer à la vindicte de sa belle famille. Malheureusement, force est de constater que les lois et règlements, en ce qui la concerne, sont foulés au pied à dessein et restent dans la plupart des cas lettres mortes. Puissent des voix s'élever, celles des pouvoirs publics, celles de la société civile, celles des vic-

times elles-mêmes, celles des médias pour que l'égalité des sexes soit effective, que l'émancipation de la femme le soit aussi. Car, quand c'est la femme qui meurt, le veuf n'a de contraintes que d'enterrer la défunte. Quelle injustice dont nous nous rendons tous coupables » a dit Marie-Thérèse Loemba, directrice départementale des affaires sociales de Pointe-Noire.

Sylvie Tchignoumba, présidente de l'association des femmes juristes du Congo (Afjc), antenne de Pointe-Noire et Marlène Maboun-

dou, directrice départementale de l'action humanitaire de Pointe-Noire ont axé leurs exposés sur les mécanismes institutionnels à utiliser par les veuves en cas de sévices ou de maltraitance physique et morale. Elles ont insisté sur le Code de la famille congolaise qui a consacré tout un titre, le titre XIV au veuvage. L'article 798, de ce titre dit que la femme a les mêmes droits que l'homme dans la vie privée, politique et sociale Elle ne peut être considéré comme un bien faisant partie du patrimoine de son mari décédé. L'article 799 indique que le port du deuil est facultatif. L'article 800 dit que les rites sont volontaires. Ils ne peuvent donc être imposés à la veuve....

Selon Sylvie Tchignoumba, pour redonner sa fierté, son amour propre et le respect des autres veuves, les solutions doivent être envisagées pour la veuve dans quatre domaines : juridique, social, économique et politique. Informer et vulgariser les droits de la veuve et des enfants, mettre en place un système de prévention et d'alerte par les chefs de quartier, les assistantes sociales, prendre des mesures d'incitation à ester en justice, faire vo-

ter une loi spécifique aux veuves prévoyant des sanctions pénales spécifiques, anéantir la force de la coutume par le changement de mentalité, encourager l'autonomisation de la femme en vue de créer des activités génératrices de revenus, créer des mutuelles, des caisses féminines de micro financement, promouvoir la femme dans les instances de prise de décision.

Plusieurs témoignages ont été faits par les femmes veuves s'inspirant du questionnaire ressasant la condition de la femme veuve au Congo. Une situation révélatrice d'où se dégage la constance selon laquelle « Dans les rites appliqués à la veuve, il y a plus d'inconvénient que d'avantages. Donc, l'on doit continuer à sensibiliser la population » a dit Félicité Meno Diop Tchiloumbou, directrice départementale de la promotion de la femme de Pointe-Noire.

Des kits alimentaires composés de poisson salé, d'huile, de riz, de la tomate, etc. ont été distribués à chaque veuve à la fin de l'activité.

Hervé Brice Mampouya

MUSIQUE

Le groupe Chikadora enregistre Watala

«Watala est le troisième album du groupe Chikadora en support CD. Il compte six titres, chantés en lingala, Kituba et français. Cet opus met en exergue le travail, le savoir vivre et l'unité.»

Palumuna Watala ; Sarila tangu ; Bonibwé ; Ngati wélé kouna mpiéma ; Tilénga ; kongo diéto, autant de titres à découvrir dans cet opus qui est une autoproduction du groupe dont la date de sortie n'est pas encore connue. Mais l'artiste souhaite le finaliser ailleurs pour expérimenter un son particulier et une bonne duplication. ceci, en raison de la profondeur, de la richesse et de la valeur du message qu'il véhicule.

Faute de moyens financiers, l'artiste lance un appel de soutien aux sponsors et aux producteurs. «Watala est mon troisième album, je le fais avec le moyen de bord. J'ai vraiment besoin du soutien financier, ma vision est tellement large. J'ai plus de cent titres qui traînent et qui ne sont pas encore exploités.» C'est à l'aide des instruments traditionnels, maracas,

tambours, gongs, guitare acoustique que l'album Watala est conçu. En effet, Watala veut dire en français, « tu avais regardé » ou encore « écoutes et regardes. »

Chikadora a dans son répertoire deux albums sortis en 2011 et 2013. L'expérience qu'il acquise dans les différents orchestres et chorales lui a permis de se lancer dans la musique tradi moderne. « J'ai voulu ajouter la partie vocale pour que les gens comprennent ce que je ressens pour mon art et pour mon pays, le Congo. »

Chikadora, de son vrai nom Claude Rosney Matady, né au Congo-Brazzaville, est un percussionniste accompli, encore appelé le roi de la percussion.

Il est musicien et formateur car il dispense les cours de danse traditionnelle et de percussion dans les écoles privées de Brazzaville et à l'Institut français du Congo.

Il est sélectionné parmi les artistes qui vont prêter à l'ouverture des onzièmes Jeux africains de Brazzaville.

Rosalie Bindika

BOXE

Des officiels techniques congolais perdent patience

Le Collectif des officiels techniques de Boxe au Congo a publié une déclaration dans laquelle il réclame l'organisation du deuxième module du stage basé sur l'apprentissage du logiciel du pointage pour compléter la formation que ces juges avaient subie au mois d'avril 2014 à Kinkala

Les juges, arbitres et chronométreurs exigent la venue d'un expert de la fédération internationale pour animer ce stage. Les premiers cours ayant été dispensés par Elias Mfoudia, le seul arbitre international congolais. A deux mois, du coup d'envoi des Jeux du cinquantenaire, les officiels de la Fédération congolaise de boxe perdent patience. Ils ne supportent plus d'être relégués au second plan par la faute des dirigeants de la Fécoboxe, lesquels ne font pas de la formation l'une des priorités. « Ils sont insensibles au sujet de notre formation ou participation pour la simple raison qu'ils n'ont pas de moyens financiers », a expliqué Elias Mfoudia au nom du collectif.

Selon lui, ce deuxième module permettra au Congo d'accroître le nombre d'arbitres internationaux. À ce jour il n'y a que lui qui bénéficie d'une telle faveur. « L'État par le biais du ministère des Sports ne cesse de déployer des efforts pour la formation des athlètes et officiels techniques dans d'autres disciplines voire au niveau des nouvelles disciplines créées... », a-t-il commenté avant de solliciter une prise de conscience des dirigeants pour gagner la bataille des médailles. La présence des officiels techniques dans les différentes commissions permettra de lutter contre les valeurs antisportives notamment la manipulation, les arrangements, achat de conscience. « Sans officiels, il est difficile que votre pays puisse gagner de médaille », a conclu Elias Mfoudi au nom du collectif.

James Golden Eloué

COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

Les données des quarts de finale ont changé

AS Cheminots et Saint Michel de Ouenzé (SMO) ont été disqualifiés respectivement en faveur de l'Inter Club et de l'AS Tsiemba, pour irrégularités orchestrées en huitièmes de finale de la compétition. Explications.

Le 1er juillet à Kinkala, ce n'est plus SMO qui jouera contre Diabls noirs mais plutôt AS Tsiemba, une formation de ligue 2. De même, FC Kondzo qui s'apprêtait à en découdre avec l'AS Cheminots sera finalement face à Inter Club. La décision bouleversant ces combinaisons a été officialisée par la Fédération congolaise de football (Fécofoot), le 30 juin en fin d'après-midi, soit 24 heures avant le coup d'envoi de ces quarts de finale. Les deux équipes rétablies dans leurs droits n'ont pas tardé à emprunter le chemin du chef-lieu du département du Pool, dans l'immédiat, puisque les matchs s'y joueront.

Retour sur les faits...

À en croire le recours de l'AS Tsiemba, lors des huitièmes de finale face à SMO, le 20 juin dernier, cette dernière équipe a ali-

gné Amy Mamel Mpele Obo et Thoury Rox Oyo, deux joueurs à double identité. Le premier évolue sous le nom de Chancel Bakosso à Espoir d'Angounou, un club de Djambala alors que le second défend parallèlement les couleurs de Cara de la même localité. Par ailleurs, Inter club a connu la même chose. Lors du match qui l'a opposé à l'AS Cheminots, Marius Djowe, qui avait déjà joué les matchs du championnat cette année avec FC Tongo, a enfilé le maillot de l'AS Cheminots.

Pour les raisons que voilà, AS Tsiemba et Inter club ont tenu à obtenir réparation. Les deux formations ont alors saisi la Commission de recours de la Fécofoot qui est passée à la lecture de la loi. « Tout joueur qui se ferait délivré une licence avec des renseignements erronés (fausse identité, naissance, adresse...) ou sans qu'il n'ait au préalable démissionné de son club, sera disqualifié d'office de son nouveau club. L'équipe aura perdu le match par forfait pour toutes rencontres livrées par ce joueur... »,



Inter Club



Phase de jeu d'un match de l'AS Tsiemba crédit photo Adiac

souligne l'article 47 du règlement du Championnat national d'élite ligue 1.

AS cheminots et SMO s'en prendront à eux-mêmes, ils n'ont fait que récolter ce

qu'ils ont semé.

Rominique Nerplat Makaya